



Rapport du Président à la Commission Permanente

Séance du 22 septembre 2017

Rapport n°	17CP-1930
Commission(s)	Commission Tourisme du 12 septembre 2017
Politique	Action économique / Tourisme et thermalisme
Objet	Grand EST - Signalisation du Grand Est et des territoires sur le réseau autoroutier et le réseau national
Montant	150 000 €
Fonction Sous/fonction	95 - Action économique / Tourisme et thermalisme;

Le nouveau périmètre de la Région Grand Est nécessite de revoir la signalétique autoroutière et celles des routes nationales, conformément aux dispositions de *l'arrêté du 6 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes*.

Selon cet arrêté du 6 décembre 2011, la signalisation des Régions administratives intervient par des panneaux dits « *E36B* » dont le contenu est précisé : *Le panneau est à fond bleu. Le listel et les inscriptions sont de couleur jaune. Il peut comporter le logotype de la région.*

Ainsi seront prochainement installés aux entrées de Région Grand Est des panneaux E 36B reprenant le logo de la Région Grand Est.



Cette opération sera menée, selon les cas :

- par les gestionnaires d'autoroutes (sur les réseaux SANEF et APPR) avec participation de la Région au coût de pose / dépose des panneaux
- directement par la Région (sur les réseaux Dir Est et Dir Nord) dans le cadre de marchés publics qui seront lancés au second semestre 2017

Afin toutefois de maintenir une signalisation des anciens territoires, qui ne peuvent plus réglementairement être signalés par des panneaux dits E36B, la Région Grand Est souhaite installer une signalisation « touristique » (panneaux bruns avec écrits blancs, *dits H11*) des anciens territoires régionaux (*cf. projets de panneaux ci-dessous*).

Cette possibilité fait actuellement l'objet d'échanges avec la Préfecture de Région, en vue d'une autorisation dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Vous êtes en Lorraine

Vous êtes en Alsace
Ìhr sinn ìm s'Elsàss

Vous êtes en Champagne-Ardenne

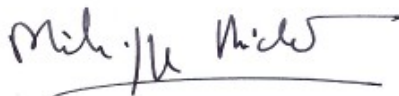
La dépose des panneaux des anciennes Régions et la pose des nouveaux panneaux E36B et H11 nécessitent selon les cas, participation financière partielle ou totale (en cas de marché de prestation s'agissant des DIR) de la Région Grand Est.

Il vous est proposé :

- **d'approuver l'affectation** d'une autorisation de programme de 150 000 € à la mise en place de la nouvelle signalétique de la Région Grand Est et de ses territoires sur autoroutes et routes nationales du Grand Est.
- **d'autoriser** le Président **à lancer** toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette opération et **à signer** les marchés publics de prestations correspondants.
- Les modalités de versement seront définies dans les contrats ou les marchés publics.
- **l'Autorisation de Programme** est affectée à la présente opération sur le chapitre 909. Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est de 150 000 €.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le président du Conseil Régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe RICHERT', with a horizontal line underneath.

Philippe RICHERT